



# Conseil Général de Mollens

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2021

### 1. Bienvenue de la Présidente

Madame Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité présents pour cette première séance de la législature 2021-2026, qui se tient à la cantine de la Halle des Fêtes en raison des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de COVID-19.

Elle s'adresse ensuite à l'assemblée pour rappeler quelques articles du Règlement du Conseil et rafraîchir les usages lors des assemblées. Elle prie notamment toute personne demandant la parole de se lever pour s'exprimer (si elle est en capacité de le faire) et d'énoncer son nom et prénom afin de faciliter le travail de la secrétaire. Elle rappelle que la prise de parole doit se faire de manière respectueuse et sans agressivité (Art. 25), qu'un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (Art. 48) et si tel est le cas, la personne doit se récuser. Elle souligne que l'intérêt public doit être au centre des débats. Elle précise que la votation des préavis municipaux se fait à main levée, à moins qu'un conseiller désire que le vote se tienne à bulletin secret. Dans ce cas, cette proposition doit être appuyée par 1/5 des membres (Art. 72).

Finalement, elle annonce que la séance sera enregistrée pour faciliter le travail de la secrétaire et que ceci est un test pour savoir si cela est pertinent ou non pour les prochaines rencontres du Conseil.

Finalement, elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

### 2. Appel

Excusés : Mmes Line Derungs, Daniela Sorio, Valérie Merino De Tiedra et Déborah Zanchi  
MM. Vincent Barbay, Jean-Marcel Cuvit, Louis Derungs, Quentin Meyer et Juan Ramon Merino De Tiedra

Sur 38 membres du Conseil, 29 sont présents, le quorum est donc atteint. Mme la Présidente ouvre la séance à 20h07.

### 3. Admissions – démissions – assermentations

Aucune démission n'est annoncée et conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Laurent Santschy et Philippe Gendret sont assermentés par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, ils peuvent participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillers.

### 4. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente propose d'ajouter à l'ordre du jour, après le point 15, le point suivant :

« Nomination d'une commission pour le renouvellement de l'engagement au sein du Parc naturel régional Jura vaudois ».

Elle demande à l'assemblée si elle accepte la modification apportée à l'ordre du jour, soit d'ajouter après le point 15, un point 16 relatif à la nomination d'une commission pour le renouvellement de

l'engagement au sein du Parc naturel régional Jura vaudois, qui sera suivi du 17 concernant les informations de la Municipalité et du point 18 relatif aux propositions individuelles et aux divers ?

Personne d'autre ne demande la parole.

L'assemblée accepte l'ordre du jour à main levée, à l'unanimité.

#### **5. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Général du 21 avril 2021**

La Présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques concernant le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Général du 21 avril 2021 ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente procède au vote à main levée, puis remercie l'assemblée et annonce que le procès-verbal de la dernière séance de la législature 2016-2021 est approuvé avec une abstention.

#### **6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2021**

La Présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2021 ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente procède au vote à main levée, puis remercie l'assemblée et annonce que le procès-verbal est approuvé avec une abstention.

#### **7. Préavis No 5/2021 relatif à la demande d'autorisation de plaider pour la législature 2021-2026**

La Présidente annonce que ledit Préavis ne nécessitait pas de rapport d'une Commission et demande s'il y a des questions dans l'assemblée ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente passe au vote à main levée du Préavis No 5/2021, remercie l'assemblée et annonce que le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis No 6/2021 relatif aux droits d'aliénation et d'acquisition pour la législature 2021-2026**

La Présidente passe la parole à Monsieur Claude-Alain Zanchi pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et l'invite à s'avancer devant l'assemblée.

M. Claude-Alain Zanchi lit le rapport signé par l'entier des membres de la Commission de gestion, qui propose d'accorder à la Municipalité de Mollens, l'autorisation générale de statuer relativement aux droits d'aliénation et d'acquisition pour la législature 2021-2026.

La Présidente le remercie pour la lecture du rapport et demande à l'assemblée s'il subsiste des questions concernant le Préavis et/ou le rapport de la Commission de gestion ?

Personne ne souhaite prendre la parole.

La Présidente propose de passer au vote à main levée, remercie l'assemblée et annonce que le Préavis No 6/2021 est accepté à l'unanimité.

#### **9. Préavis No 7/2021 relatif à l'aliénation du patrimoine en matière de servitude de canalisation ou de réseau souterrain pour la législature 2021-2026**

La Présidente annonce que ce Préavis ne nécessitait pas de rapport d'une Commission et demande s'il y a des questions dans l'assemblée ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente passe au vote à main levée du Préavis No 7/2021, remercie l'assemblée et annonce que le préavis est accepté à l'unanimité.

**10. Préavis No 8/2021 relatif à l'autorisation permettant à la Municipalité d'engager légalement des dépenses imprévisibles et exceptionnelles**

La Présidente passe la parole à Monsieur Claude-Alain Zanchi pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le rapport signé par l'entier des membres de la Commission propose au Conseil d'accorder à la Municipalité la possibilité de dépenses extrabudgétaires d'un montant de Fr.25'000.- par cas, mais précise les points suivants :

1. Ces dépenses ne peuvent être un complément à une position budgétaire
2. Ces dépenses ne peuvent faire l'objet d'un investissement
3. Ces dépenses doivent respecter le caractère imprévisible et exceptionnel
4. Ces dépenses ne peuvent être fractionnées pour un même cas

La Présidente le remercie pour la lecture du rapport et demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le Préavis municipal et/ou sur le rapport de la Commission de gestion.

Personne ne demande la parole.

La Présidente passe au vote à main levée du Préavis No 8/2021, remercie l'assemblée et annonce que le préavis est accepté à l'unanimité.

**11. Préavis No 9/2021 relatif à l'autorisation permettant à la Municipalité d'accepter des legs et des donations**

La Présidente passe la parole à Monsieur Marc Solbes pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le rapport signé par l'entier des membres de la Commission de gestion propose au Conseil d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature, l'autorisation d'accepter les legs ou les donations dans la limite fixée à Fr.50'000.- par cas.

La Présidente le remercie pour la lecture du rapport et demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le Préavis municipal et/ou le rapport de la Commission de gestion ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente propose de passer à la votation du Préavis No 9/2021, remercie l'assemblée et annonce que le préavis est accepté avec une abstention.

**12. Préavis No 10/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022**

La Présidente passe la parole à Monsieur Nicolas Bally pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le rapport signé par l'entier des membres de la Commission de gestion, propose au Conseil d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté dans le Préavis mentionné et inchangé par rapport à 2021. La Commission de gestion remercie la boursière, Mme Félicia Jeanneret pour son estimation arrêtée.

La Présidente remercie M. Bally pour la lecture et demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le Préavis et/ou le rapport de la Commission de gestion ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente propose de passer au vote à main levée du Préavis No 10/2021, remercie l'assemblée et annonce que le préavis est accepté à l'unanimité.

### **13. Préavis No 11/2021 relatif aux plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026**

La Présidente passe la parole à Monsieur Nicolas Bally pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le rapport signé par l'entier des membres de la Commission de gestion propose au Conseil d'accepter le Préavis No 11/2021 tel que présenté et remercie la Municipalité et la boursière Mme Félicia Jeanneret pour leurs explications.

La Présidente remercie M. Nicolas Bally pour la lecture du rapport et se tourne vers l'assemblée pour savoir s'il y a des questions concernant le Préavis et/ou le rapport de la Commission de gestion ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente propose de passer au vote à main levée du Préavis No 11/2021, remercie l'assemblée et annonce que le préavis est accepté à l'unanimité.

### **14. Préavis No 12/2021 concernant la demande d'utilisation du fond de provision pour les travaux pour la création de WC sur la Place de l'Amitié**

La Présidente passe la parole à M. Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le rapport signé par l'entier de ses membres, tient à relever les points suivants :

1. Comme le titre le laisse faussement paraître, le montant demandé ne sert pas à la création de WC sur la place de l'Amitié mais à la constitution du dossier pour la mise à l'enquête publique ainsi qu'aux frais relatifs à cette dernière
2. La Commission comprend et soutient la Municipalité d'avancer rapidement dans le projet mais lui rappelle que tout engagement extrabudgétaire aurait dû, et devrait être approuvé préalablement par le Conseil.
3. Le compte « Fond de réserve » 9.281.0 intitulé « Provisions pour travaux » est crédité dans les comptes 2020 d'un montant de Fr. 96'171.05
4. La construction des toilettes fait partie de la dernière étape de la construction du caveau communal et est indépendant du projet d'aménagement de la place de l'Amitié

La Commission soutient le projet et propose au Conseil d'accepter le préavis No 12/2021 tel que présenté.

La Présidente remercie M. Thierry Meyer pour la lecture du rapport et passe la parole à Francine Meyer pour la lecture du rapport de la Commission des bâtiments.

Le rapport signé par l'entier des membres de la Commission tient à apporter des précisions concernant l'intitulé du préavis. En effet, la somme sollicitée n'est pas pour la création d'un WC, mais pour la demande d'un crédit d'étude pour financer les honoraires de l'architecte et les frais de mise à l'enquête. Elle souligne que cette réalisation telle que présentée est tout à fait pertinente pour la place de l'Amitié et qu'elle permettra d'utiliser les locaux en toute indépendance d'autres bâtiments. La

Commission des bâtiments propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté et remercie la Municipalité de l'avoir associée au projet lors de sa préparation, ainsi que pour toutes les informations pratiques et techniques nécessaires à l'établissement de son rapport. Toutefois, elle rappelle qu'à plusieurs reprises des membres du Conseil et diverses Commissions ont demandé à la Municipalité un plan global d'aménagement de tous les bâtiments communaux, et que ceci permettrait une meilleure compréhension de la chronologie des projets présentés.

La Présidente remercie Mme Meyer et cède la parole à Monsieur Gabriel Reber, Syndic, pour des explications.

Monsieur le Syndic salue la Présidente et les Conseillers et précise que quelques détails relatifs aux plans tels que présentés aux Commissions et au Conseil, seront peut-être améliorés. Le but étant de pouvoir avancer dans la mise à l'enquête le plus rapidement possible, pour que le projet aille de l'avant. Il souligne que les plans définitifs leurs seront présentés de toute manière lorsqu'il s'agira de voter sur le crédit de construction. Il ajoute que la volonté de la nouvelle Municipalité en place est de travailler avec la Commission des bâtiments et la Commission de gestion, mais rappelle qu'un plan d'aménagement global ne peut se faire en quelques jours seulement et que cela fait peu de temps que la nouvelle Municipalité s'est mise en action. Il poursuit en partageant le souhait commun de la Municipalité à construire l'avenir avec le Conseil au sujet des futurs projets.

La Présidente remercie Monsieur le Syndic et demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant le préavis et/ou les rapports des Commissions de gestion et des bâtiments ?

Monsieur Philippe Gendret demande la parole. Il partage son étonnement quant à l'orientation du pan du futur toit du bâtiment des WC de la place de l'Amitié, qui est prévu pour regarder en direction de l'Isle (à l'est), plutôt qu'en direction de la montagne ou du Lac (orientation du nord au sud) comme la quasi-totalité des bâtiments alentours. Il s'étonne de ce choix et demande si l'avis d'un architecte de l'urbanisme a été pris en considération ?

Monsieur le Syndic lui répond en précisant que la Municipalité n'a pas eu l'avis d'un architecte de l'urbanisme mais qu'elle a estimé que faire le pan dans l'autre sens (que les autres bâtiments alentours) est plus pratique et que faire un petit toit allant dans le même sens que le toit du caveau n'aurait pas forcément été plus joli. La Municipalité a donc trouvé plus judicieux de coller l'appentis de la manière proposée dans le préavis municipal. Il avoue que cette proposition relève de décisions relatives à des questions d'esthétisme discutables, mais que le résultat tel que présenté est le fruit du travail de l'architecte mandaté et de la discussion collégiale des membres de la Municipalité. Il leur a semblé plus judicieux d'avoir un pan plutôt qu'un petit toit avec deux pans.

Monsieur Philippe Gendret remercie Monsieur le Syndic pour cette réponse.

La Présidente remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres questions ?

Personne ne souhaite plus prendre la parole.

La Présidente propose alors de passer au vote à main levée du Préavis No 12/2021, remercie l'assemblée et annonce que le préavis est accepté avec une abstention.

### **15. Préavis No 13/2021 relatif au traitement des vacances de la Municipalité et du Conseil Général**

La Présidente passe la parole à Monsieur Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le rapport signé par l'entier des membres de la Commission, propose au Conseil d'accepter les modifications telles que présentées dans le préavis municipal et tient à relever que les traitements des vacances n'ont plus évolués dans la commune depuis 2011 et que l'adaptation proposée est tout

à fait raisonnable et en adéquation avec les communes comparables. Les membres de la Commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Félicia Jeanneret pour leurs explications.

La Présidente remercie Monsieur Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et demande s'il y a des questions concernant le préavis et/ou le rapport de la Commission de gestion ?

Personne ne demande la parole.

La Présidente propose de passer au vote à main levée, elle remercie l'assemblée et annonce que le préavis No 13/2021 est accepté à l'unanimité.

#### **16. Nomination d'une commission pour le renouvellement de l'engagement au sein du Parc naturel régional Jura vaudois**

La Présidente annonce que tous les 10 ans, la commune doit renouveler la charte qui la lie au Parc naturel régional. Elle invite trois conseillers à se manifester pour faire partie de la Commission qui sera chargée de renouveler cet engagement.

La Présidente remercie Messieurs Emmanuel Léchaire, Damien Mayor et Laurent Santschy qui se proposent spontanément et les avise que les informations leur parviendront en temps voulu.

#### **17. Informations de la Municipalité**

Monsieur Gabriel Reber, Syndic prend la parole le premier.

Il s'adresse à La Présidente et aux conseillères et conseillers en premier lieu pour excuser sa collègue Nicole Mayor qui est souffrante et lui souhaite un bon rétablissement. Il annonce qu'elle avait principalement un point à aborder ce soir et que celui-ci concernait la taxe d'épuration. Monsieur le Syndic précise que ce point sera présenté par Mme Mayor lors de la prochaine séance du conseil en décembre. Il souligne que la Municipalité a bientôt reçu toutes les autorisations du Canton et que cela devrait suivre. Il invite quiconque qui aurait encore des questions à les poser maintenant ou s'adresser directement à Mme Nicole Mayor.

Il poursuit en annonçant que la Municipalité va organiser le 4 novembre prochain, sur inscription, une réunion pour échanger et récolter les avis des membres du Conseil, mais aussi des villageoises et villageois qui le souhaitent, sur l'aménagement global de la place de l'Amitié et ses alentours.

Monsieur le Syndic rappelle que lorsqu'un membre du Conseil rencontre un différend ou vit un problème avec un ou plusieurs municipaux, il est préférable qu'il s'adresse par écrit (mail ou courrier) pour faire part de ces griefs, ou qu'il téléphone à l'un des municipaux et d'éviter de s'adresser aux employés communaux. Il souligne que la Municipalité est là et essaye de répondre le plus souvent possible aux sollicitations et demandes de la population. Il souligne qu'une trace écrite à l'avantage de rester et d'obliger la Municipalité à y répondre et évite de passer aux oubliettes.

Il conclut que la nouvelle Municipalité est vraiment à l'écoute de la population et souhaite avancer sur les différents projets en cours et à venir avec le Conseil et que l'année 2021-2022 sera marquée par de grands projets qu'il faudra mener à bien ensemble.

Il remercie l'assemblée.

Madame Anne Debrauwer, Municipale, prend à son tour la parole.

Elle souhaite prendre un petit moment pour parler d'elle car c'est la première fois qu'elle s'adresse au Conseil depuis qu'elle a été élue. Elle souligne deux motivations essentielles qui l'ont amenée à se présenter comme candidate à la Municipalité de Mollens. La première est l'aide aux personnes, elle est attachée aux règlements des difficultés interpersonnelles. Elle mentionne d'ailleurs avoir déjà eu un certain nombre d'interpellation de la part des habitants et a déjà dû rédiger des accords de bon voisinage. Elle rappelle qu'il est possible de la solliciter par mail, par téléphone, dans la rue, autour

d'un verre et qu'elle fait de son mieux et prend gentiment ses marques pour répondre au mieux aux demandes de la population.

La deuxième motivation principale de sa venue à la Municipalité, est le village en lui-même. La défense de nos intérêts, pour ce faire, elle relate avoir déjà eu l'occasion d'assister à différentes Commissions (gestion intercommunale des eaux, conseil d'administration pour le gaz, participer à l'assemblée générale du groupement forestier et du parc Jura vaudois) et assure au Conseil avoir l'ambition, avec ses collègues, de représenter avec beaucoup de motivation la commune de Mollens lors de toutes ces rencontres. Elle souligne que la Municipalité n'est pas là pour faire de la figuration. Elle profite d'avoir la parole pour remercier ses collègues municipaux, pour leur collaboration, leur collégialité qui lui plaît beaucoup.

Elle assure gérer son nouveau mandat en prenant toutes les formations possibles et imaginables en matière d'aménagement du territoire, de gestion des eaux, de l'approvisionnement en électricité, d'éclairage public et fait de son mieux pour prendre les avis de tous. Elle précise qu'elle a beaucoup de choses sur le feu en ce moment, mais qu'elle n'a pas encore de projet concret, car de nombreuses choses en route. Elle cherche à entendre les avis de tous et proposer des idées pour rendre la vie encore plus agréable au village.

Madame Christelle Meyer, Municipale, prend ensuite la parole.

Christelle Meyer confirme ce que sa collègue vient d'annoncer au Conseil quant à la motivation de la nouvelle Municipalité, la volonté d'avancer ensemble et la collégialité qui règne en son sein. Elle informe le Conseil qu'en juin dernier, elle a suivi une formation intitulée « Base du pilotage communal » avec sa collègue Barbara Lüthi, dispensé par l'UCV (Union des Communes vaudoises), qui selon Mme Meyer était un bon démarrage dans les fonctions publiques, notamment sur les aspects financiers, économiques et légaux. Elle précise que beaucoup d'informations ont été dispensées mais qu'elles s'avèrent très utiles pour les nouvelles et nouveaux élu-e-s. Elle poursuit en annonçant deux informations concernant ses dicastères.

La première concernant les Sites clunisiens : La Commune de Mollens a reçu un courrier accompagné d'une brochure de la Fédération européenne des sites clunisiens, qui visait à présenter à sa Municipalité, leur projet de candidature pour une inscription du patrimoine clunisien sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce courrier mentionne qu'au vu de la nature et de la diversité des sites clunisiens, une décision a été prise de ne pas viser une inscription de certains sites en particulier, mais de créer une liste qui serait, dans le cas où la candidature serait acceptée, considérée comme patrimoine universel. Madame la Municipale précise néanmoins que, compte tenu des critères et de l'apport financier requis, la Municipalité a décidé de ne pas donner suite à cette candidature en ce qui concerne l'église de Mollens. Elle précise aux conseillers que la brochure et diverses informations se trouvent sur le site internet des sites clunisiens.

Elle poursuit avec la deuxième information concernant ASIABE (Association Scolaire Intercommunale Apples - Bière et Environs) : Elle informe le Conseil que lors de la séance d'assermentation, elle s'est portée volontaire pour intégrer la commission de gestion et des finances (nouvellement fusionnée). La première séance de commission a eu lieu le 5 octobre dernier en vue du Conseil intercommunal qui s'est tenu mardi, le 12 octobre et que les principaux préavis établis portaient sur le budget 2022, ainsi qu'une demande de crédit supplémentaire visant à couvrir les dépenses liées à l'engagement de personnel (déjà engagé !) et l'augmentation des taux d'activité. Elle signale encore que compte tenu du très court intervalle entre le Conseil intercommunal de mardi dernier et celui du Conseil Général de ce soir, Joëlle Wacht, déléguée ASIABE, a proposé de présenter le rapport du conseil de l'ASIABE lors de la prochaine rencontre du Conseil, soit le 9 décembre prochain.

Finalement, Madame Barbara Lüthi, Municipale, clôt l'intervention de la Municipalité en prenant à son tour la parole.

Elle abonde dans le sens de sa collègue, Christelle Meyer, quant à la formation reçue au mois de juin dernier concernant les bases du pilotage d'une commune. Elle ajoute qu'à cette occasion, elles ont pu se rendre compte que les municipaux ont l'assurance de ne pas être tout seuls aux commandes et qu'ils sont bien assistés, que ce soit par les juristes de l'UCV ou la Préfecture, au moindre doute.

Madame la Municipale poursuit en annonçant, qu'en ce qui concerne les chemins forestiers, le tronçon entre le cimetière et le contour de Montricher de la route du Pré de Mollens a été effectué au début du mois de juillet avec un procédé nouveau pour la commune. Elle précise que la Municipalité aimerait savoir si cela convient aux usagers et les encourage à leur donner leurs avis. Elle poursuit avec une information concernant le chemin de la Mure, qui traverse le marais des Monod, qui est en mauvais état. Elle assure que la Municipalité cherche actuellement une solution adéquate à ce problème, mais que cela prend un peu de temps. Elle remercie chacun de leur compréhension.

Elle continue avec un point au sujet de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la Protection Civile du district de Morges à laquelle, elle a participé le 6 octobre dernier. Elle rapporte qu'une modification des Statuts a été acceptée concernant la fonction boursière de l'organisation, exercée jusqu'à présent par la commune de St-Prex. Cette dernière souhaite renoncer à ce mandat par manque de temps de son personnel. L'ORPC, après évaluation de différentes possibilités, a décidé de reprendre cette fonction elle-même. C'est cette décision qui a nécessité un léger changement dans les Statuts. Cette modification a évidemment une répercussion extraordinaire dans le budget 2022, soit une augmentation de Fr. 1.- par habitant pour la création de ce nouveau poste de travail.

Concernant le Parc Jura vaudois, elle souligne qu'il est en pleine préparation des nouveaux contrats qui lient les communes membres à l'association, qui sont renouvelables tous les 10 ans selon les exigences de la Confédération. Ceci explique la nécessité de nommer une commission ad hoc (cf. point 16). Le préavis y relatif sera soumis au Conseil lors de la séance du Conseil Général du 9 décembre prochain. Madame la Municipale précise qu'il n'y aura pas de modification du point de vue financier, la cotisation des communes restant à Fr. 5.- par habitant.

Finalement, elle exprime les intentions de la Municipalité en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, pour la législature 2021-2026 :

- Préserver le caractère rural et paisible et la qualité de vie du village
- Conserver et valoriser le patrimoine immobilier pour le bien public
- Favoriser de bonnes conditions pour l'agriculture nourricière locale
- Maintenir en bon état les infrastructures pour le confort de la population
- Encourager les mesures de durabilité pour un environnement intact
- Veiller à la situation financière de la commune
- Entretenir un dialogue respectueux avec les concitoyennes et concitoyens afin d'être au courant de leurs préoccupations, désirs et idées en lien avec la communauté villageoise

Elle termine en formulant les vœux de la Municipalité d'associer davantage la population aux choix et décisions pour le bien de la commune, et d'inviter les habitantes et habitants à s'exprimer directement auprès des membres de l'exécutif. Elle soutient que ce n'est pas le devoir des autorités de tout inventer mais plutôt de mettre en œuvre les meilleures solutions pour la communauté.

La Présidente remercie les municipaux pour leurs explications et s'adresse à l'assemblée pour savoir s'il subsiste des questions suite aux interventions.

Personne ne demande la parole.

## 18. Propositions individuelles et divers

La Présidente demande aux conseillers si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Monsieur Alexandre Rosset demande la parole. Il adresse une question à la Municipalité par rapport au site internet de la commune récemment rafraîchi et souhaite s'enquérir de la sécurité de ce dernier. Il fait notamment référence aux soucis informatiques qu'ont rencontré plusieurs communes vaudoises ces derniers temps, ayant subi des cyber-attaques. Il demande quelles garanties possède la commune de Mollens, quant à la sécurité de son système informatique ?

Le Syndic prend la parole et souligne que les petites communes n'ont le choix qu'entre trois entreprises dans ce secteur et rappelle que le site de la commune, ainsi que la sécurité des dossiers informatiques communaux sont tous confiés et gérés par l'entreprise OFISA informatique, basée à Renens. Cette entreprise est donc responsable d'un pourcentage important des données de la commune et le Syndic assure que cette entreprise est réputée et fiable. Il rappelle que la plupart des cyber-attaques se font via les boîtes mail des personnes, ce que tout le monde présent ce soir a probablement vécu une fois dans sa sphère personnelle ou professionnelle, et que la Municipalité compte sur la sensibilisation et la vigilance des employés du bureau communal pour éviter les attaques du type de celles vécues par certaines communes vaudoises dernièrement.

La Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

Monsieur Claude-Alain Zanchi demande la parole pour proposer à la commune de faire l'acquisition de deux ou trois chariots pour déplacer les piles de chaises de la cantine, qui, il précise, ne sont plus toutes neuves ! Que faire l'acquisition de diables pour les déplacer serait la bienvenue et permettrait de prendre soin de ces chaises encore quelques années.

Le syndic remercie M. Zanchi pour sa proposition et lui répond que la Municipalité va étudier sa suggestion.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Thierry Meyer prend la parole pour proposer de remercier la Municipalité pour leur précédente présentation, pour le travail déjà effectué et leur envie d'aller de l'avant en collaboration avec le Conseil, mais aussi avec la population afin de prendre soin des infrastructures communales de manière pérenne pour les générations futures.

L'assemblée applaudit la Municipalité.

La Présidente demande s'il y a d'autres remarques.

Personne ne demande plus la parole.

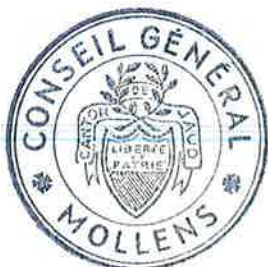
La Présidente poursuit avec une dernière précision organisationnelle concernant les couples de conseillers. Elle invite ceux qui désirent ne recevoir qu'une copie des documents joints aux convocations officielles, de type préavis et rapports, à s'annoncer auprès de la Secrétaire en fin de séance. Elle rappelle que la convocation reste, elle, individuelle.

La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation active et lève la séance à 20h54.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Angèle Deillon